Crédey & Associés

Econome Diocésain

Le Diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin, créé au IVè siècle par Saint Sixte et Saint Sinice, couvre la superficie du département de l'Aisne ce qui correspond à une population de 530 000 habitants. Il est divisé 41 paroisses en 6 zones. La structure du territoire, très rural, implique une bonne connaissance de cette réalité ainsi qu'une grande adaptabilité.

La vie économique du Diocèse est gérée par une association diocésaine qui dispose de statuts particuliers.

L'économe diocésain est appelé par l'évêque pour une mission confiée de 5 ans, renouvelable à la discrétion de l'évêque et de ses conseils. Même si le droit canonique ouvre la possibilité de mandats multiples, il apparait raisonnable de ne pas dépasser deux mandats consécutifs de 5 ans dans un même diocèse.

Doté d'une compétence canonique propre, l'économe diocésain a pour mission d'administrer les biens et les ressources de l'Eglise diocésaine de Soissons, Laon et Saint-Quentin, et de veiller à la cohérence entre choix pastoraux et moyens économiques.

Il dirige et organise le travail de l'économat qui s'acquitte des tâches exécutives.

L'économe diocésain et ses collaborateurs doivent toujours être en mesure d'assumer cinq grandes fonctions :

- Développement des ressources (Budget de fonctionnement de 4,5M€) ;
- Gestion prospective des finances, administration, comptabilité, placements, fiscalité ;
- Gestion des ressources humaines (20aine de salariés, 43 prêtres) ;
- Gestion courante et prospective de l'immobilier : églises post 1905, plus immeubles en propre ; il sera nécessaire d'établir une vision stratégique de l'immobilier à 5 ans
- Gestion de la dimension juridique, transverse de tout ce qui précède.

Pour ce faire, le Conseil d'administration de l'Association diocésaine lui aura donné, dès sa prise de fonction, les pouvoirs nécessaires.

Parmi les enjeux que nous pouvons évoquer :

- Grandes décisions à venir sur l'immobilier en Soissonais et dans la ville de Laon.
- Préparer l'avenir de l'Eglise de Soissons avec l'horizon 2040

L'économe diocésain met ses compétences et son action au service des finalités pastorales du diocèse. Le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin a institué un comité économique où siègent, outre l'évêque, les vicaires généraux et épiscopaux (point de vue pastoral) et deux

membres du CDAE avec l'économe (point de vue économique) pour articuler les deux domaines.

Il a le souci de la lisibilité et de la crédibilité de l'Eglise locale à travers la gestion de ses affaires temporelles, ainsi que de la pérennité financière du diocèse.

Il intègre sa mission dans l'environnement juridique du droit public, du droit de l'Eglise et des droits particuliers.

Il a le souci de prévoir les moyens de rendre compte aux chrétiens du diocèse de la gestion des affaires économiques, et de penser l'information et la formation dans ces domaines.

Il est en contact fréquent avec les curés, les équipes pastorales, les comptables et trésoriers de paroisse, les conseils paroissiaux pour les affaires économiques, auxquels il apporte conseil, expertise et formation.

Il met en place des procédures, garantes des bonnes pratiques du diocèse. Il les diffuse et s'assure de leur efficience.

Il porte le souci de la vie matérielle des prêtres.

Il est responsable de la qualité de la gestion des hommes et des femmes travaillant au service du diocèse (laïcs salariés et bénévoles). Il lui incombe de mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (embauches, évolutions, fins de mission, formation continue).

Il assume les responsabilités d'employeur, de par la délégation qui lui est donnée par le Conseil d'administration de l'Association diocésaine.

Il prend en compte les orientations ou les décisions données par la Conférence des Evêques.

Il participe à la réflexion provinciale et nationale des économes et aux travaux conduits en commun (réunions de province, session nationale, groupes de travail, …).

Il vit sa responsabilité en lien étroit avec son implication dans la vie de l'Eglise locale.

Le profil personnel du candidat à la mission d'économe diocésain devra répondre à deux impératifs, l'un relevant des compétences personnelles et des capacités managériales, l'autre de la foi et du sens de l'Eglise.

Au plan personnel et managérial, le candidat devra pouvoir démontrer des aptitudes dans les domaines suivants : capacités d'analyse (y compris quantitatives) de synthèse et de présentation, gestion de la complexité et donc relationnel facile, gestion de projets, conduite du changement, communication, pédagogie et transmission.

Par différence avec les responsabilités économiques « classiques » dans une structure associative ou une entreprise, il y a, dans la responsabilité de l'économe diocésain, une dimension de service direct du « Peuple de Dieu ». On attendra donc du candidat qu'il sache témoigner de sa foi et de son sens de l'Eglise. Cette volonté de servir l'Eglise soit résulter d'un vrai choix et non d'une orientation par défaut.

La fonction d'économe diocésain est éminemment pastorale et ne peut être bien vécue que comme telle.

Pour postuler envoyer votre candidature à Hugo du SUAU de LA CROIX : h.dusuau@credey.com ou 06 68 25 25 04

Hugo du SUAU de LA CROIX

Consultant

h.dusuau@credey.com

+33(0) 1 55 04 82 87

+33(0) 6 68 25 25 04

Credey & Associés

Executive Search

Transport | Energy | Environment | Life Sciences

10 rue de Castiglione 75001 PARIS

www.credey.com

Compétences plus généralement requises

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- Qualités de dirigeant reconnues, sans négliger pour autant la capacité à intervenir au plus près du terrain.
- Aptitudes organisationnelles prouvées.
- Capacités d'analyse (notamment quantitative), de synthèse et de présentation aux fins d'une décision à prendre.
- Force de proposition et créativité.

2. GESTION FINANCIERE

Indépendamment des compétences spécifiques pouvant relever de ses collaborateurs, l'économe diocésain est responsable de la comptabilité, ainsi que de l'élaboration et de l'exécution du budget diocésain et de la prospective pluriannuelle ainsi que du contrôle de gestion.

Il devra être en capacité de :

- Développer les ressources du diocèse, avec l'appui d'une équipe dédiée et du service de communication.
- Mesurer les incidences budgétaires des chantiers ouverts et des décisions prises sur le plan pastoral.
- Présenter aux Conseils, comptes annuels, budgets et prospectives à cinq ans, en mettant en exergue les points nécessitant décisions ou orientations.
- Discuter avec les experts comptables et les commissaires aux comptes des points sensibles du compte de résultat et du bilan.
- Initier des démarches d'homogénéisation (comptabilité, tableaux de bord, …) pour l'ensemble des activités diocésaines.
- Gérer la trésorerie disponible et les placements du diocèse, avec l'appui d'une commission des placements.

3. IMMOBILIER

- Capacité d'initier une stratégie immobilière, à partir d'un inventaire de l'existant, des besoins pastoraux du diocèse et des implications financières des investissements envisagés ou des rationalisations à mettre en œuvre.
- Capacité à analyser les projets immobiliers qui lui sont présentés par les paroisses (ou l'enseignement catholique) ou qui sont initiés par le diocèse.
- Capacité à gérer des projets comme maître d'ouvrage, en s'appuyant sur des compétences spécialisées dans les métiers du bâtiment.

4. RESSOURCES HUMAINES

- Attention spontanée au vécu et au ressenti des salariés quelle que soit leur niveau de salaire ou de formation.
- Capacité de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Connaissance des pratiques en matière de recrutement et de droit du travail.
- Qualités de diplomatie et de contact humain, permettant d'associer travail professionnel et bénévole.
- Expérience des relations sociales dans le milieu professionnel.

5. JURIDIQUE

- Intérêt pour le droit en général.
- Expérience dans les domaines du droit civil, du droit social, du droit des associations, du droit canonique.

Formation supérieure en université, école d'ingénieur ou école de management.

Expériences intéressantes préparant à la fonction d'économe :

- Direction et animation d'organisme social ou de solidarité.
- Encadrement à un niveau de direction.
- Gestion d'organisations multi-établissements.
- Gestion immobilière ou financière, en particulier dans les domaines comptables et budgétaires.
- Direction des ressources humaines (en petites ou moyennes entreprises).
- Direction juridique polyvalente.